

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

### LE MAIRE DE SELLES SUR CHER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route ;  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par l'arrêté interministériel du 11 juin 2021 modifié et complété le 23 novembre 2021 en 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties ;  
VU l'état des lieux ;  
VU le décret n° 2009-615 du 03 juin 2009 modifié portant inscription de la RD n° 976 dans la liste des voies classées à grande circulation ;  
VU l'arrêté préfectoral n°41-2023-08-21-00021 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M Patrick SEAC'H Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher.  
VU l'arrêté n° 2023.8.3.119 en date du 24 août 2023 relatif à l'interdiction de circulation des poids lourds rue de Romorantin du 28 août 2023 au 10 mai 2024 ;  
VU la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 11 décembre 2023 ;  
VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires (SPRICER) en date du 19 février 2024 ;  
VU l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 20 février 2024 ;  
**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à la réalisation des travaux demandés ;  
**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement des travaux de voirie relatifs au réaménagement du quartier du Bourgeau et protéger les usagers de la RD 176 A (rue de Romorantin pour partie), il y a lieu de réglementer la circulation routière des véhicules légers sur une section de cette voie ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

**La circulation routière des véhicules légers sera interdite sur une portion de la RD n° 176 A (rue de Romorantin) comprise de l'intersection avec la rue du Bas Bourgeau (VC n° 150) à la Place du Carroir (P 405) du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus.**  
**Seul l'accès des riverains sera maintenu.**

**A cette occasion, un itinéraire de déviation sera mis en place via les voies suivantes pour les véhicules se dirigeant vers Romorantin-Lanthenay comme suit (cf plan) :**

- **RD n° 176 A (rue de Romorantin partie).**
- **Rue du Bas Bourgeau (VC n° 150).**
- **Rue de la Bondice (VC n° 1).**
- **RD n° 976.**

**S'agissant des véhicules se dirigeant vers Selles-sur-Cher, la déviation instaurée est la suivante (cf plan) :**

- **Rue des Landes (VC n° 86).**
- **Rue des Petits Clos (VC n° 90).**
- **Rue du Bas Bourgeau (VC n° 150).**
- **RD n° 176 A (rue de Romorantin partie).**

#### Article 2 :

L'entreprise EUROVIA sera chargée de délimiter la portion de la rue neutralisée et de la mise en place de la signalisation réglementaire. L'entreprise EUROVIA sera responsable :

→ Du maintien et du parfait entretien de la signalisation ;

→ De tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

**Une signalisation verticale bien visible devra être installée pour bien informer les PL qu'ils ne doivent pas emprunter la déviation VL par les voies communales.**

#### Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Madame le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à :  
Services techniques de la ville de Selles-sur-Cher – 3 rue St Lazare 41130 Selles-sur-Cher  
Police Municipale de Selles-sur-Cher – 1 Place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher  
Gendarmerie de Selles-sur-Cher – 13 Avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher.  
Centre de Secours de Selles-sur-Cher – 29 Avenue Aristide BRIAND- 41130 Selles-sur-Cher.  
SMUR du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay – 96 rue des Capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Entreprise EUROVIA – 10 rue de la Creusille – 41 000 Blois.  
Entreprise AQUALIA – 5 rue Nicolas Appert – 41700 Le Controis-en-Sologne.  
DDT de Loir-et-Cher – Unité défense et transport du SPRICER 31 Mail Pierre Charlot 41000 Blois.  
Monsieur le Chef de la Division Routes Sud à Romorantin-6 rue Gutenberg 41200 Romorantin-Lanthenay  
SMIEEOM Val de Cher – 22 rue de Gâtines – 41110 Seigy.

Fait à Selles-sur-Cher, le 21 février 2024  
L'Adjoint au Maire  
Vincent SOMMIER

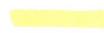


Rendu exécutoire le : 21/02/2024

Notifié aux intéressés le : 21/02/2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 21/02/2024

# Légende

-  Zone de travaux
-  Dérivations sur voies communales et RD pour les VL
-  Dérivations sur voies communales pour les VL

